Nations Unies S/PV.5189



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5189e séance

Mardi 31 mai 2005, à 10 heures

New York

Président :	Mme Løj	(Danemark)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. D'Alotto
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Wang Guangya
	États-Unis d'Amérique	Mme Patterson
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de La Sablière
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Philippines	M. Baja
	République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Thomson

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

05-36553 (F)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

La Présidente (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue au Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, M. Hoshyar Zebari.

Sur l'invitation de la Présidente, M. Zebari (Iraq) prend place à la table du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres sur le document S/2005/337, qui contient le texte d'une lettre datée du 24 mai 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de Mme Anne Patterson, représentante des États-Unis, au nom de la force multinationale.

Mme Patterson (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Dans la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité, les membres du Conseil ont décidé de réexaminer le mandat de la force multinationale à la demande du Gouvernement de l'Iraq ou d'ici le 8 juin 2005. Dans le but de faciliter cet examen, je suis heureuse d'informer le Conseil de sécurité au nom de la force multinationale, forte de 28 pays et d'un effectif de 160 000 personnels, des efforts et des progrès de la force dans l'accomplissement de son mandat.

Je voudrais également appeler l'attention des membres du Conseil sur la lettre datée du 24 mai, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères iraquien Hoshyar Zebari qui demande au Conseil de sécurité de permettre la prorogation du mandat de la force multinationale jusqu'à ce que le processus politique se termine ou que l'Iraq puisse assurer sa sécurité par ses propres moyens.

Le mandat habilite la force multinationale à prendre toutes les mesures nécessaires pour contribuer au maintien de la sécurité et de la stabilité en Iraq. Il inclut la prévention du terrorisme et la dissuasion des terroristes afin que le peuple iraquien puisse appliquer librement et à l'abri de toute intimidation le calendrier et le programme fixés pour le processus politique et tirer parti des activités de reconstruction et de redressement. La force multinationale aide également à renforcer les capacités des forces et des institutions de sécurité iraquiennes, grâce à un programme de recrutement, d'instruction, d'équipement, d'encadrement et de suivi, et d'assurer la sécurité du personnel des organismes des Nations Unies.

Les objectifs clefs de la force multinationale sont de mettre en place des forces de sécurité iraquiennes de plus en plus capables et de leur transférer des responsabilités accrues en matière de sécurité. Ceci est essentiel pour faire cesser les attaques des insurgés et des terroristes, et pour renforcer la confiance du public iraquien dans leurs propres forces de sécurité. Les progrès obtenus dans le processus politique, entérinés par la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité, renforcent les efforts de la force multinationale et des forces iraquiennes pour améliorer la sécurité. Ces progrès encouragent tous les Iraquiens à peser sur leur programme politique par des moyens pacifiques et démocratiques et en renonçant au terrorisme.

La force multinationale est déterminée à maintenir le cap en Iraq et continuera à aider le Gouvernement iraquien à assurer la sécurité. Ce faisant, la force multinationale est résolue à assurer une coordination étroite avec le Gouvernement iraquien, aux niveaux local et national, afin d'appliquer des tactiques plus efficaces pour vaincre les insurgés et prévenir leurs attaques.

Le nouveau Gouvernement iraquien est confronté à une situation difficile en matière de sécurité. Les

attaques tragiques qui font la une des journées contre les citoyens iraquiens et qui visent à briser leur volonté se poursuivent. Face à la violence, les Iraquiens sont de plus en plus enclins à aider les forces iraquiennes et la force multinationale. Les Iraquiens continuent par ailleurs à se porter volontaires pour rejoindre les rangs des forces de sécurité, et ces forces assument des responsabilités accrues. Nous nous félicitons de la détermination du Premier Ministre Jaafari, qui a déclaré que « le Gouvernement s'attaquera avec une poigne de fer à tous les criminels qui cherchent à nuire aux citoyens, qu'ils soient sunnites, chiites, assyriens, kurdes ou turkmènes ».

Les Iraquiens veulent à terme assurer leur propre défense, et la force multinationale accomplit des progrès dans son objectif d'aider les forces de sécurité iraquiennes à avancer sur la voie de l'autonomie. À ce jour, 165 000 soldats iraquiens et agents de police ont été formés et équipés. L'armée iraquienne possède plus de 90 unités de bataillon qui dirigent des opérations. Certaines de ces forces mènent des opérations de sécurité indépendantes, et d'autres agissent de concert avec la force multinationale, ou avec son soutien. Les bataillons iraquiens sont déployés dans les villes et les zones rurales du pays, et ils obtiennent des résultats. La police et les forces militaires iraquiennes assument la responsabilité dans 12 des 18 provinces iraquiennes. Il reste encore beaucoup à faire et il ne faudrait pas minimiser les défis à relever, mais ce sont là des acquis précieux.

La force multinationale continuera à transférer les responsabilités aux forces de sécurité iraquiennes jusqu'à ce que leurs capacités soient suffisantes pour vaincre les insurgés et les terroristes et assurer la sécurité sans l'aide de la force. À cette fin, la force continuera à mettre l'accent sur le partenariat, l'encadrement, les enseignements et le renforcement des capacités.

Les responsabilités transitoires impliquent également de confier, dans la mesure du possible, aux forces iraquiennes la responsabilité de zones particulières. Cela a déjà commencé à Bagdad et à Mosul avec une brigade militaire iraquienne aux côtés d'une bridage de la force multinationale, et se poursuivra dans le temps. La force multinationale et les commandants iraquiens accordent une haute priorité à la coopération étroite, veillant à ce que leurs actions soient complémentaires et coordonnées. Ainsi, des quartiers généraux mixtes ont été établis aux niveaux national et provincial pour coordonner les opérations de la force multinationale, du Ministère iraquien de la défense et du Ministère iraquien de l'intérieur.

La force multinationale, en coordination avec le Gouvernement iraquien et les forces de sécurité iraquiennes, les donateurs internationaux et les organisations non gouvernementales nationales et internationales, continue d'appuyer un certain nombre d'activités de reconstruction et d'assistance afin de maintenir la stabilité et la sécurité. Parmi ces activités figurent la construction d'écoles et d'hôpitaux, l'amélioration de l'infrastructure routière, l'eau et l'assainissement, et l'élimination des mines terrestres et des munitions non explosées. La force multinationale a également formé des ingénieurs iraquiens en vue du renforcement des capacités locales pour entreprendre ces projets.

Lors des précédents exposés trimestriels présentés au nom de la force multinationale, je me suis félicitée de l'assistance de l'Ambassadeur Qazi et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), approuvée par la résolution 1546 (2004) et demandée par le Gouvernement iraquien. L'ONU a un rôle dirigeant et essentiel à jouer pour apporter une précieuse assistance à la transition politique en Iraq. Nous invitons l'ONU à prêter ce concours dans toute la mesure du possible, comme l'a demandé le Gouvernement iraquien. À cette fin, nous appelons l'ONU à déployer les experts nécessaires le plus rapidement possible.

Nous reconnaissons les défis redoutables que l'Iraq pose à l'ONU en matière de sécurité, et nous nous félicitons de la volonté de la MANUI et du personnel du Secrétariat de travailler étroitement avec la force multinationale pour veiller à ce que le personnel des Nations Unies s'expose à des risques minimaux et accorde tout l'appui nécessaire à l'Iraq. Les unités géorgienne et roumaine de la force multinationale, avec l'appui des États-Unis et du Royaume-Uni, protègent les installations et le personnel des Nations Unies à Bagdad et à Bassora.

En outre, la République tchèque, le Danemark, la Finlande, l'Allemagne, le Japon, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovénie et la Suède ont apporté des contributions financières pour la protection de la MANUI. Alors que l'ONU étend ses activités en Iraq, ses besoins en matière de sécurité augmenteront. Nous encourageons les pays à envisager d'apporter une

assistance supplémentaire à la force de protection, en fournissant soit des fonds, soit des contingents.

Conformément à la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité, la force multinationale est en Iraq pour aider les Iraquiens à maintenir la sécurité et la stabilité jusqu'à ce qu'ils puissent se passer de cette assistance. La force multinationale aide à assurer la sécurité, mais elle s'emploie également à accroître la capacité des Iraquiens à assumer cette responsabilité. On ne peut pas fixer de calendrier de retrait des forces multinationales. La force multinationale ne restera pas en Iraq plus longtemps que nécessaire, mais, comme les Iraquiens l'ont demandé, elle ne quittera pas non plus le pays tant qu'ils ne pourront pas répondre aux graves problèmes auxquels ils sont confrontés en matière de sécurité.

Toute décision relative à la taille de la force sera fonction des événements sur le terrain. Le degré de satisfaction du peuple iraquien devant la façon dont l'Assemblée nationale de transition aborde le processus constitutionnel et s'efforce d'inclure tous les Iraquiens sera de toute évidence très importante pour les perspectives d'avenir. Nous comprenons que c'est un processus difficile et que nous devons être patients. Les actes de terrorisme et les insurrections ne vont pas disparaître comme cela. Nous l'avons vu avec l'explosion de violence qui a suivi la formation du nouveau Gouvernement.

Le peuple iraquien est en train d'ouvrir une nouvelle voie – une voie libre et démocratique, une voie qu'il a choisie. La force multinationale demeure déterminée à œuvrer en faveur d'un environnement qui soit favorable à de tels progrès.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Iraq.

M. Zebari (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 12 de la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité adoptée à l'unanimité le 8 juin 2004, le moment est venu de réexaminer le mandat de la force multinationale en Iraq. Le Gouvernement iraquien nouvellement élu et le peuple iraquien rendent hommage à la force multinationale et la remercient pour sa contribution à la sécurité dans notre pays. Dans l'exercice de son mandat, la force a permis à l'Iraq d'accomplir une nouvelle année de progrès historiques et spectaculaires sur la voie de la démocratie et la stabilité, progrès que j'ai aujourd'hui le plaisir d'exposer devant le Conseil de sécurité.

En juin 2004, le nouveau Gouvernement iraquien a réaffirmé la souveraineté de l'Iraq et assumé les pleines responsabilité et autorité en guidant l'Iraq sur la voie menant du statut de territoire occupé à celui de démocratie naissante. Cette transformation s'est inscrite dans le processus politique mandaté par la Loi administrative transitoire et approuvé par le Conseil de sécurité dans la résolution 1546 (2004).

Le Gouvernement intérimaire et la Commission électorale indépendante de l'Iraq ont respecté leur engagement de tenir, dans les délais prévus, des élections libres et équitables dans l'ensemble du pays. Ces élections ont annoncé l'aube d'un regain d'optimisme et ont inspiré la confiance dans notre transition démocratique. Les efforts des autorités iraquiennes et le courage remarquable du peuple iraquien le 30 janvier ont été reconnus dans le monde entier. Nous avons prouvé que la transition politique peut se faire non par la violence, mais de façon ordonnée et démocratique et s'exprimer par la volonté libre du peuple iraquien à travers le scrutin. Pour la première fois depuis cinq décennies, nous avons connu une passation des pouvoirs pacifique d'un Gouvernement à l'autre.

Nous avons fait participer toutes les communautés de l'Iraq à la formation du Gouvernement de transition et avons forgé un Gouvernement d'unité nationale non exclusif et représentatif. Nous avons inclus de nouveaux membres au nouveau Gouvernement, qui partagent le pouvoir avec ceux qui ont boycotté ou qui n'ont pas remporté les élections de janvier. Je suis heureux d'informer le Conseil de sécurité que ceux qui ont décidé de ne pas participer aux élections de janvier ou qui n'ont pas été en mesure d'y participer, à cause d'une campagne d'intimidation dans leur région, reconnaissent à présent leur erreur et se préparent aux élections de décembre.

Nous rappelons au Conseil de sécurité que chaque étape de notre transition politique a été jusqu'à présent mise en œuvre selon le calendrier approuvé au paragraphe 4 de la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité et nous réaffirmons l'engagement de l'Iraq à respecter les délais pour l'achèvement de ce processus.

Bien que nos réalisations soient dignes d'éloges, celles-ci ont été acquises au prix d'un lourd sacrifice pour le peuple iraquien et nos forces de sécurité, ainsi que pour les forces multinationales. Mon

gouvernement s'engage, certes, à respecter les responsabilités qui lui incombent en application de la résolution 1546 (2004), mais nous voudrions signaler qu'en Iraq, nous sommes toujours en butte à une campagne destructrice de violence et de terreur, visant à miner le processus politique et à briser les progrès accomplis jusqu'à ce jour.

Comme je vous l'ai dit dans ma lettre du 24 mai, Madame la Présidente, notre pays continue d'être en butte à une rébellion armée, comprenant des éléments étrangers qui s'opposent à la transition de l'Iraq vers la démocratie. En dépit de nos efforts incessants en vue de renforcer nos forces de sécurité, ces forces ne sont actuellement pas encore en mesure d'assumer la responsabilité d'assurer notre sécurité nationale et de défendre nos frontières.

Nous sommes convaincus que pour boucler le processus de transition et consolider les acquis politiques, il faut que la force multinationale continue de fournir sa contribution essentielle à notre sécurité. J'aimerais donc réitérer la demande officielle de mon gouvernement pour que le mandat de la force multinationale soit prorogé. Alors que nous entrons dans le processus constitutionnel, nous nous attendons à ce que la campagne de destruction et d'intimidation se poursuive, perpétrée par un mélange mortel d'éléments de l'ancien régime déterminés à faire revenir le pays en arrière, et d'éléments étrangers, dont le seul but est de détruire le processus politique en cours. Leurs tactiques odieuses et impitoyables changent peut-être, mais leurs intentions restent les mêmes – fomenter la division civile et répandre la terreur parmi la population civile innocente dans tout le pays en vue de miner le nouveau système démocratique.

Mais, au fur et à mesure qu'ils détruisent, nous reconstruisons. Le 30 janvier, les Iraquiens ont envoyé un message très clair en clamant haut et fort qu'ils ne se laisseraient pas intimider, pas plus que leur avenir ne serait dicté par les terroristes et les partisans de la tyrannie. Les terroristes nous ont menacés de laver les rues de Bagdad avec le sang des électeurs. En réaction, 8,5 millions d'Iraquiens se sont dirigés, avec courage et audace, vers les bureaux de vote pour voter contre le passé et pour la liberté et la paix auxquelles ils aspirent.

Nous reconnaissons que la transition actuelle de la dictature à la démocratie est un chemin parsemé de nombreuses embûches. L'effondrement total de l'État et de ses institutions a entraîné des complications et l'instabilité. Il existe des éléments étrangers qui sont déterminés à exploiter la transition en Iraq pour poursuivre leurs ambitions extrêmes, à prolonger les souffrances indicibles du peuple iraquien et à saper la mission de stabilité de la force multinationale. À maintes reprises, nous avons exhorté chacun de nos pays voisins à respecter les obligations qui leur incombent en application de la résolution 1546 (2004) en vue d'empêcher le transit de terroristes à destination ou en provenance de l'Iraq, d'armes destinées au terrorisme et de fonds qui seraient destinés à financer le terrorisme. D'aucuns ont été plus directs que d'autres dans leur réaction. À notre regret, malgré les assurances répétées de leur volonté de coopération, certains ont refusé de traduire ces assurances en mesures concrètes.

Nous avons appris récemment que la Syrie a empêché plus de 1 000 combattants étrangers d'entrer en Iraq à partir du territoire syrien.

Nous nous félicitons de cette mesure, mais nous notons qu'elle confirme ce que nous savons depuis fort longtemps, que la Syrie a été l'une des principales voies de passage des terroristes étrangers, ainsi que des rescapés du régime précédent. Bien que nous maintenions un dialogue constant avec nos voisins en vue d'établir par le biais d'une coopération régionale des mécanismes de sécurité, en toute bonne foi avec le Gouvernement intérimaire de l'Iraq, nous les exhortons à faire cesser l'afflux de terroristes qui pourraient faire des ravages, non seulement en Iraq, mais au-delà.

Nous voudrions ici exhorter nos frères syriens à en faire davantage pour empêcher des éléments extrémistes d'entrer dans notre pays.

Pour notre part, dans le cadre d'une coopération tactique et stratégique avec la force multinationale, nous n'avons cessé de renforcer les capacités de nos forces de sécurité et de police et de nos forces armées. À leur tour, ces forces ont assumé une responsabilité croissante pour la stabilité de notre pays. Coordonnées par les ministères compétents, en étroite coopération avec la force multinationale, nos forces ont augmenté, et nous poursuivons nos efforts en vue d'accroître leur formation, de les équiper et d'améliorer leur action. Elles sont passées d'initiatives de sécurité défensives à des initiatives de sécurité offensives menées par les Iraquiens eux-mêmes. Alors que les responsabilités de

la lutte et de la sécurité ont été graduellement transférées à nos forces, celles-ci ont, en même temps, accru leurs capacités en matière de renseignement et leur mission produit des résultats efficaces.

J'aimerais à ce stade indiquer que nous sommes fiers du courage et de l'enthousiasme de nos nouvelles recrues : des hommes et des femmes courageux qui sont tous les jours en première ligne, en dépit des pertes terribles que font dans leurs rangs les attaques-suicides quotidiennes perpétrées contre des patrouilles et des centres de recrutement. Le nombre de recrues qui se portent volontaires pour servir leur pays continue de croître.

La prochaine étape de notre transition constituera l'épreuve la plus critique pour l'avenir de notre pays. Le mandat du nouveau Gouvernement intérimaire de l'Iraq, défini dans la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité, est de rédiger une nouvelle constitution permanente d'ici le 15 août. Ceci fera l'objet d'un référendum national en octobre, qui mènera à des élections générales pour un gouvernement élu conformément à ladite constitution en décembre 2005. Le succès de la rédaction de la nouvelle constitution sera un moment décisif pour la stabilité de l'Iraq et de l'ensemble du processus de changement démocratique.

La rédaction de ce document fondamental pour notre avenir sera également un exercice de compromis et d'édification de consensus. Il rapprochera des programmes opposés pour tous les groupes iraquiens et aboutira à un programme national unifié. La nouvelle constitution consacrera dans sa charte les idées propres à tout peuple libre : le pluralisme, les droits démocratiques, le fédéralisme, les droits de l'homme et les libertés du citoyen. Elle englobera également notre diversité dans notre unité et réaffirmera l'intégrité, la souveraineté et l'indépendance territoriales de l'Iraq. Le défi est énorme, mais nous savons tous quels sont les enjeux, et nous sommes résolus à relever ce défi. Nous reconnaissons que cette constitution n'est juste ni pour cette génération, ni pour les vainqueurs de l'élection de janvier, mais pour tous les Iraquiens et pour les générations à venir – qui ont tous intérêt à ce qu'elle soit un succès.

Une formule satisfaisante ne sera possible qu'avec la contribution et le consensus de toutes les communautés du pays. Comme nous l'avons appris de l'expérience européenne, une constitution permanente ne saurait réussir si elle est rédigée à huis clos, loin des électeurs.

Nous tendons la main à tous les groupes et les engageons à participer à un large dialogue consultatif sur la rédaction de la constitution. Dans notre mosaïque sociale, religieuse et ethnique, la seule façon d'instaurer la paix, la tolérance et l'unité nationale est de veiller à ce que tous les Iraquiens soient représentés dans ce processus. Mon gouvernement est déterminé à faire en sorte que le processus constitutionnel soit participatif.

La constitution posera les fondations d'un nouvel Iraq et sera un document rédigé par les Iraquiens, mais les délais que nous avons pour achever cette rédaction – le 15 août – sont très rapprochés. L'ONU dispose d'une expérience historique qu'elle peut partager avec le comité de rédaction qui a déjà commencé son travail. Nous savons bien que l'ONU se prépare à fournir une assistance technique et nous demandons instamment que ce processus soit accéléré. Nous pensons que tout retard pris dans la rédaction et la ratification de la constitution risque de créer un vide que les forces antidémocratiques pourraient exploiter.

Nous avons besoin de la prise de conscience et de l'engagement de la communauté internationale pour atteindre nos objectifs. Je voudrais remercier l'Ambassadeur Ashraf Qazi pour le rôle important qu'il joue en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq. Nous nous félicitons également qu'il ait été décidé récemment d'envoyer du personnel dans de nouvelles installations de l'ONU pour la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) à Erbil et Bassora.

Nous rappelons également au Conseil de sécurité le travail efficace et important réalisé par la Commission électorale indépendante de l'Iraq lors des élections précédentes. À ce propos, nous exhortons l'ONU à accélérer la nomination d'un conseiller électoral qui continuerait d'aider la Commission à préparer les élections générales prévues pour décembre prochain.

Le mandat du Conseil international consultatif et de contrôle doit également être revu à ce moment-là. Le Gouvernement iraquien estime que le Conseil international consultatif et de contrôle sert utilement à promouvoir une plus grande transparence au moment où le Gouvernement iraquien décaisse, à son gré, les ressources du Fonds de développement pour l'Iraq.

Ainsi, nous proposons de prolonger le mandat du Conseil international consultatif et de contrôle jusqu'à la fin du processus politique en Iraq. En même temps, nous exhortons tous les États Membres à assumer sérieusement leurs responsabilités, au titre des résolutions 1483 (2003) et 1518 (2003), de déposer des contributions au Fonds de développement pour l'Iraq.

Une conférence internationale sur l'Iraq organisée par les États-Unis et l'Union européenne de concert avec le Gouvernement iraquien se tiendra le mois prochain à Bruxelles. Nous espérons saisir cet élan engendré par le succès des élections de janvier et l'installation d'un nouveau gouvernement pour renforcer le partenariat international existant et forger un nouvel appui à la reconstruction de l'Iraq, au développement de ses forces militaires et de sécurité et à la transition vers la démocratie. Nous sommes encouragés par les attitudes positives qui se sont manifestées pendant les préparatifs, et nous félicitons les participants qui s'occupent de manière constructive de notre pays, en toute bonne foi et dans le respect du nouvel ordre établi.

Nous attendons avec impatience le jour où nos forces assumeront la pleine responsabilité du maintien de la sécurité nationale et, à ce moment-là, la force multinationale en Iraq ne sera plus nécessaire; mais en attendant, nous avons besoin de la présence continue de cette force dans le pays. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer nos remerciements et notre gratitude aux États qui participent à la force multinationale. Leur contribution nous est très précieuse.

Enfin, le Gouvernement iraquien nouvellement élu reconnaît ce que son peuple attend de lui et nous nous efforçons de répondre à ses espoirs. Nous sommes certains que nous réussirons. Notre peuple a donné la preuve que, dans sa grande majorité, il veut la démocratie. La persévérance et la détermination des Iraquiens face aux défis quotidiens qui les menacent appellent au respect. La violence ne nous détournera pas de notre objectif principal qui est d'édifier un Iraq démocratique, pluraliste, fédéral et unifié.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Zebari pour sa déclaration.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à participer à une séance privée à l'issue de la présente séance.

La séance est levée à 10 h 55.